

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTE QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

Deuxième Commission
24e séance
tenue le
mercredi 27 octobre 1999
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 24e SÉANCE

Président : M. BRAUZZI (Vice-Président) (Italie)

SOMMAIRE

POINT 99 DE L'ORDRE DU JOUR: DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

d) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES (suite)

g) RELANCE DU DIALOGUE SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT PAR LE PARTENARIAT (suite)

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR: MONDIALISATION ET INTERDÉPENDANCE (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/54/SR.24
25 février 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

En l'absence de M. Olhaye (Djibouti), M. Brauzzi (Italie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15h 05

POINT 99 DE L'ORDRE DU JOUR: DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/C.2/54/L.9 et L.10)

d) MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES (suite)

g) RELANCE DU DIALOGUE SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT PAR LE PARTENARIAT (Suite)

Projet de résolution concernant la mise en valeur des ressources humaines aux fins du développement (A/C.2/54/L.10)

1. M. TALBOT (Guyana) présentant le projet de résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il se concentre sur les technologies d'information et de communications, qui sont vitales pour la mondialisation.

Projet de résolution concernant la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat (A/C.2/54/L.9)

2. M. TALBOT (Guyana) présentant le projet de résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine, attire l'attention sur les paragraphes 2, 3, 4 et 5 en particulier.

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR: MONDIALISATION ET INTERDÉPENDANCE (suite) (A/54/98, A/54/175, A/54/358)

3. M. CABACTULAN (Philippines) dit que plus que jamais, les sociétés transnationales emploient des stratégies mondialistes et changent les modes de production afin d'exploiter les possibilités du marché tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières nationales. Paradoxalement, la baisse des barrières commerciales macro-économiques et la mondialisation progressive de l'activité économique ont encouragé une attitude anticoncurrentielle, et la fixation artificielle des prix par ces sociétés. Les pays développés peuvent effectivement surmonter ces problèmes, mais les pays en développement ont un urgent besoin d'assistance pour renforcer leurs capacités nationales et s'adapter à la mondialisation. Ainsi que l'a fait remarquer le Secrétaire général dans son rapport (A/54/358, par. 41), la plupart des pays en développement reconnaissent que c'est à eux qu'il incombe au premier chef d'entreprendre ces tâches, mais peu d'entre eux peuvent le faire sans une aide internationale et sans un environnement extérieur plus favorable. Toutefois, ils ont maintenant une plus grande responsabilité à cet égard en cette période de mondialisation.

4. Bien que le Fonds monétaire international (FMI) mette au point des programmes d'action pour les pays ayant des difficultés de balance des paiements, ces programmes sont quelquefois en conflit avec le cadre réglementaire de l'OMC. Les politiques du FMI sont axées sur l'amélioration des transactions courantes, ce qui peut s'accomplir soit par une restriction des importations soit par une expansion des exportations. Si un pays cherche à

/...

développer ses exportations, il va probablement devoir appliquer des mesures commerciales comme les subventions à l'exportation, ce qui est interdit par l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires. S'il veut restreindre les importations, il doit obtenir l'accord de l'OMC, ce qui prend du temps. C'est en matière de règlement des différends que le potentiel de divergences entre le FMI et l'OMC est le plus apparent car on ne voit pas clairement si les recommandations du FMI peuvent être contestées à l'OMC.

5. Il est grand temps de coordonner les politiques au niveau international afin d'appuyer les efforts de développement des pays en développement et, comme il est indiqué dans le rapport, l'ONU est exceptionnellement bien placée pour assumer un rôle directeur sur le plan normatif en vue d'une "mondialisation à visage humain".

6. M. LEIRO (Norvège) souligne qu'il n'a pas encore été prouvé que la mondialisation profitait à tous, quoi qu'on en dise; l'écart entre les pauvres et les riches ne fait que se creuser tant à l'intérieur des nations qu'entre elles, et de nombreux pays en développement n'attirent qu'un minimum d'investissement étranger, manquent d'un secteur privé dynamique, et ne peuvent généralement compter sur un accroissement de leurs recettes d'exportation en raison de leur accès limité aux marchés, et du lourd fardeau de la dette. La crise financière asiatique est une illustration du retournement de situation dans lequel le pouvoir est passé des Gouvernements aux marchés financiers et à d'autres acteurs peu soucieux du bien commun, tandis que la suppression des frontières menace l'identité, les traditions et la culture nationales.

7. Face à des menaces telles que les crises financières, la dégradation de l'environnement, la propagation des maladies, les conflits, le crime organisé et le terrorisme, certains plaident pour le protectionnisme et l'isolationnisme. Toutefois, ces menaces sont souvent d'une telle ampleur qu'aucun pays ne peut s'y attaquer à lui seul. Ainsi que l'indique le Secrétaire général, il faut veiller à une meilleure gestion de la mondialisation aux niveaux national et international afin d'en tirer le meilleur parti et de minimiser ses aspects négatifs. Cela peut se faire par l'investissement dans les ressources humaines et l'infrastructure physique, et la promotion d'une saine administration des affaires publiques, de la démocratie et des droits de l'homme.

8. La mondialisation ne peut compromettre la souveraineté de chaque État; au contraire, elle ne peut qu'accroître les fonds disponibles pour le développement social et les préoccupations environnementales. On a cependant besoin d'énergiques politiques gouvernementales pour faire en sorte que les allocations de ressources répondent aux besoins des groupes les plus vulnérables.

9. Les institutions spécialisées des Nations Unies se doivent de contribuer à une plus grande cohérence des politiques et au renforcement des capacités institutionnelles; l'OMC et les institutions de Bretton Woods doivent aussi veiller à ce que tous les pays bénéficient de la libéralisation. Le multilatéralisme doit être renforcé, notamment pour combattre le crime organisé, le trafic des drogues, le blanchiment de l'argent et les autres activités illégales apparentées. L'Organisation des Nations doit être la première à promouvoir des réponses intersectorielles aux difficultés causées par la mondialisation, en favorisant le dialogue et la coopération entre les acteurs

multilatéraux, et le développement de nouveaux partenariats avec le secteur privé et la société civile.

10. M. LEETE (Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)) mentionne que les économies de marché ont réussi à créer des emplois et ont, pour un grand nombre d'entre elles, atteint un niveau de vie élevé, mais elles ont en revanche accru l'état de pénurie et de marginalisation de nombreux pays pauvres et défavorisés. L'une des dernières études du FNUAP a montré que la récente crise financière était responsable de l'élévation du taux d'abandon scolaire, notamment parmi les filles et les pauvres; de l'accroissement considérable du chômage et du sous-emploi, en particulier parmi les femmes; de l'augmentation spectaculaire de la pauvreté avec les graves conséquences qu'elle engendre pour la santé et la nutrition, et les fortes pressions exercées sur les jeunes femmes qui se laissent entraîner à la prostitution pour subvenir aux besoins de leurs familles, et courent le risque de contracter des maladies sexuellement transmissibles. Elle est également la cause de fortes restrictions budgétaires qui ont réduit la mise à disposition de services de santé de la reproduction, favorisant ainsi l'accroissement des grossesses indésirées et d'avortements non médicalisés, obligeant de nombreux jeunes à rejoindre les rangs des "nouveaux pauvres".

11. Les politiques macro-économiques doivent être accompagnées de mesures de protection sociale pour empêcher les pauvres et les défavorisés, en particulier les femmes et les enfants, d'être marginalisés par les forces du marché mondial. En tant qu'organe directeur dans l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le FNUAP continue de collaborer avec les Gouvernements, notamment ceux des pays les plus pauvres, pour les doter de capacités et élargir la gamme de leurs choix. Toutefois, la difficulté pour les donateurs est d'éviter que les engagements nationaux envers ces objectifs ne soient compromis faute de ressources.

12. Mme ORMILLA CASTRO (Cuba) déclare que malgré son énorme potentiel de développement et d'élimination de la pauvreté, la mondialisation a élargi l'écart entre riches et pauvres et accru les inégalités sociales. La croissance économique s'est ralentie dans le monde en développement: 90% des flux de capitaux vers les pays en développement sont concentrés sur 20 pays seulement; la pauvreté a gagné davantage de terrain; 86% du produit intérieur brut mondial (PIB) se trouvent entre les mains d'un cinquième de la population mondiale; les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui réunissent 19% de la population mondiale, représentent 91% des utilisateurs d'Internet.

13. La mondialisation est le produit de décisions humaines et se trouve en grand danger d'être manipulée par des forces capricieuses et irrationnelles, mais également humaines, en vue d'imposer aux pays en développement les idéologies économiques du Nord, qui n'ont pas ou peu de rapport avec leurs besoins et leurs intérêts.

14. S'il est vrai que la coordination doit être améliorée dans les domaines du commerce, de la finance, de la technologie et de l'environnement, il est également vrai que les actuelles politiques et dispositions réglementaires ont été et continuent d'être élaborées par les pays industrialisés. Les accords de l'Uruguay Round favorisent nettement les pays développés, les processus de

prises de décision des institutions de Bretton Woods sont entre les mains des pays riches, et ce sont les sociétés transnationales du Nord qui établissent les règles, réglementations et normes qui gouvernent les entreprises et les marchés financiers.

15. Bien que les institutions de Bretton Woods aient reconnu que les marchés ne pouvaient à eux seuls garantir la justice ou le progrès social, les récentes décisions prises par ces organismes ont montré que les pays en développement n'avaient pas encore été autorisés à participer aux prises de décisions mondiales, et que la soi-disant réforme de la structure mondiale n'avait porté que sur des mesures palliatives, mais n'avait rien fait pour s'attaquer aux racines du problème. Les vues et les besoins de tous les pays en développement, pas seulement ceux qui sont choisis par le Groupe des Sept, doivent être représentés en permanence dans les mécanismes de prises de décisions.

16. On attend beaucoup de l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle veille à ce que la mondialisation ne serve pas seulement les intérêts des pays industrialisés. Il faut élaborer des politiques sur la base d'un large consensus, dans le respect du principe de souveraineté et en ayant soin d'assurer la flexibilité des politiques qui touchent les pays en développement, notamment en ce qui concerne la gestion des flux de capitaux, et le choix du régime des opérations en capital.

17. M. SHEN GUOFANG (Chine) dit que la crise financière asiatique a montré que pour corriger les inégalités amenées par la mondialisation il fallait réformer le mécanisme de gestion mondiale. Au cours de récentes réunions, les pays en développement ont été invités à améliorer leur mode de gestion des affaires publiques, à adopter des procédures de prises de décisions démocratiques, et à formuler des politiques macro-économiques viables au niveau national. Ces mesures sont importantes, mais il est tout aussi important de prendre des mesures analogues au niveau mondial. Malheureusement, il n'y a pas eu grand chose de fait à cet égard. Dans le cadre de la mondialisation, la conduite des affaires publiques au niveau national n'a pas grand intérêt sans une administration mondiale efficace, et les réunions mondiales doivent s'occuper de questions mondiales.

18. La Chine estime que l'administration mondiale a besoin d'une perspective non pas occidentale, mais mondiale. Jusqu'à présent, le processus de mondialisation a été gouverné par les lois du marché, il est donc inéquitable par nature. Les politiques et règles du jeu sont établies par les pays développés, indifférents aux problèmes des pays en développement. Il ne faut pas laisser perdurer cette situation. Lorsque des politiques et des règlements macro-économiques sont établis, ce doit être avec la pleine participation de la majorité des pays: leurs vues et leurs intérêts doivent être pris en considération. Un programme au profit des pays en développement ne peut être élaboré qu'à la lumière des conditions qui prévalent dans ces pays. Il ne peut être décidé par un certain nombre de petits pays et imposé aux pays en développement.

19. La mondialisation a également soulevé la question de savoir si le monde futur allait être uniforme ou diversifié. La Chine maintient que non seulement il n'est pas question d'un monde uniformisé, mais qu'un tel modèle est incompatible avec des principes objectifs. Seul le développement parallèle de la

mondialisation et de la diversification peut stimuler dans le monde la diversité et l'esprit démocratique.

20. L'Organisation des Nations Unies devrait, à titre prioritaire, entreprendre une étude approfondie et un débat sur le processus de la mondialisation, et devrait surveiller en permanence l'impact de la mondialisation sur les pays en développement, et élaborer les politiques et mesures nécessaires à cet effet.

21. M. NICULESCU (Roumanie) affirme qu'une plus grande cohérence des politiques et un renforcement des capacités aux niveaux national, régional et mondial, sont nécessaires et que l'ONU est bien placée pour jouer un rôle central dans la maîtrise des forces de la mondialisation. La coopération multilatérale s'impose.

22. Il faut s'arranger pour que les avantages de la mondialisation soient accessibles à tous les pays. A elles seules, les forces du marché ne peuvent réaliser l'objectif de la mondialisation à "visage humain". Nombre des opérations des sociétés transnationales, suscitées par la mondialisation, ne peuvent être régies par des politiques internes; il faut une action concertée à l'échelle mondiale qui demandera la coopération des Gouvernements, du secteur privé, de la société civile et des institutions multilatérales. La Roumanie souscrit aux observations figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/54/358, par. 11), à savoir qu'à moins de se fonder sur un multilatéralisme efficace et solide, la mondialisation ne peut qu'engendrer la crise, et à la conclusion que le système des Nations Unies peut jouer un rôle majeur pour définir le cadre d'un meilleur système de coopération multilatérale.

23. Le système des Nations Unies peut tenir le rôle de pilote par la promotion d'une vision plus large du développement humain mettant en valeur l'interdépendance entre les aspects économique, social et écologique. La délégation roumaine partage l'avis du Secrétaire général, à savoir que les activités de développement de l'ONU devraient être davantage axées sur la solution aux deux problèmes jumelés que présente la mondialisation, notamment la nécessité d'une plus grande cohésion des politiques et le renforcement de la capacité institutionnelle aux niveaux national, régional et mondial (A/54/358, par. 47 et 48). Elle se félicite en outre de la proposition concernant la création d'un équipe spéciale du Conseil économique et social, chargée d'examiner les moyens de promouvoir la cohésion des politiques et les modifications institutionnelles connexes, ainsi que de la suggestion selon laquelle le Conseil économique et social devrait être encouragé à approfondir le dialogue avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce.

24. L'aide internationale devrait s'orienter vers le renforcement des capacités nationales en ce qui concerne la technologie de l'information, car il est essentiel que les pays participent effectivement et pleinement au réseau mondial d'information. La Roumanie appuie l'idée que le Conseil économique et social examine la possibilité de créer un groupe d'experts chargé d'un effort global visant à promouvoir l'intégration des pays en développement dans le réseau d'information mondial (ibid. par. 61). Enfin, la Roumanie exprime son intérêt pour le renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre les phénomènes négatifs avivés par la mondialisation, et propose l'adoption de normes multilatérales et la mise au point de projets de coopération multilatéraux ou sous-régionaux.

25. M. LISK (Organisation internationale du travail (OIT)) reconnaît que seules des mesures coordonnées et globales de politique générale, prises aux niveaux national et international seraient de nature à résoudre les problèmes posés par la mondialisation. L'intensification de la mondialisation a sérieusement remis en question la réalisation de l'objectif de plein emploi; la crise mondiale de l'emploi s'est encore aggravée sous l'influence des principes du néolibéralisme selon lesquels la libéralisation de l'économie dans sa forme la plus radicale est vitale pour la croissance et la prospérité dans le monde entier, ce qui a entraîné des tentatives pour réguler les marchés du travail et présenter les normes fondamentales du travail comme essentiellement fautives et peu propices au bon fonctionnement des marchés.

26. Tous les pays ont intérêt à oeuvrer ensemble et à collaborer avec les organismes compétents des Nations Unies, y compris les institutions financières et commerciales en vue de réduire le risque d'instabilité, de relancer la croissance et de promouvoir la justice sociale. L'OIT se félicite de mesures nouvelles telles que les réformes visant la Facilité d'ajustement structurel renforcée du Fonds monétaire international, et l'initiative de la Banque mondiale en faveur des pays pauvres surendettés, car elles privilégient davantage la dimension sociale des politiques économiques et placent la lutte contre la pauvreté au centre des politiques de développement. L'OIT estime également qu'il faut accorder une attention particulière à la création et au maintien d'un filet de sécurité sociale approprié pour ceux qui ont besoin de protection. Le dialogue social avec la participation des Gouvernements et de leurs partenaires sociaux de la société civile, est crucial, non seulement comme une fin en soi mais comme moyen d'assurer l'équité ainsi que la formulation et l'application effectives de politiques économiques. Il s'agit d'accorder une très large place aux politiques sociales et de l'emploi, car les insuffisances des politiques de l'emploi et des institutions correspondantes font obstacle au recouvrement des bénéfices de la mondialisation et affaiblissent la capacité des pays en développement à faire face aux conséquences des crises financières et économiques.

27. Abordant la question de la valorisation des ressources humaines, l'intervenant dit que de l'avis de l'OIT il est urgent d'élaborer des politiques concernant le marché du travail afin d'aider les travailleurs à faire face aux problèmes croissants de la perte d'emploi et du redéploiement des effectifs. Les programmes de formation et de recyclage, l'aide à la recherche d'un emploi, l'orientation professionnelle et l'accès à l'information relative à des débouchés valables sont autant de nécessités. En outre, le rôle de la politique sociale devrait aller au-delà de la simple préservation des dépenses sociales ou de la protection des groupes vulnérables en période de crise économique. Il faut de toute urgence développer et renforcer les institutions relatives au marché du travail ainsi que les mécanismes permanents de la protection sociale; de telles mesures devront s'accompagner d'un progrès dans l'application universelle des normes fondamentales du travail.

28. M. LARRAIN (Chili) fait observer que même si la mondialisation, en tant que phénomène social, a eu une influence positive - la démocratie et l'économie de marché en sont des exemples - elle présente des risques et des dangers en termes d'internationalisation de la criminalité, de propagation des maladies et d'uniformité culturelle. Son impact décisif a cependant porté sur l'économie du monde qui est maintenant une économie de marché. En raison de sa modeste taille

l'économie chilienne est obligatoirement ouverte sur le monde extérieur et, d'un point de vue économique, le Chili voit la mondialisation d'un oeil favorable,

29. Cependant, la récente crise financière mondiale a mis en évidence la vulnérabilité des pays en développement face aux variations des flux financiers, et mis en garde contre les graves faiblesses du système. Pour parvenir, à l'échelon international, à une intégration financière qui profite à tous il faut opérer de profondes réformes dans les structures internationales, mais des efforts sont nécessaires au niveau national également, pour faire en sorte que l'ouverture des marchés financiers soit avantageuse en termes de croissance et de développement. L'expérience a montré qu'il importait de préserver l'autonomie nationale à cet égard.

30. Bien qu'il ait été accusé de représenter les forces de la mondialisation économique, le système supervisé par l'Organisation mondiale du commerce travaille d'une manière générale dans l'intérêt de tous même s'il n'a pas réussi à intégrer le secteur agricole dans la libéralisation du commerce, et si les abus se multiplient en matière de mesures antidumping. On craint une montée du chômage si les pays ne sont pas autorisés à protéger leurs industries contre la concurrence extérieure; on devra s'occuper de ce problème au cours des prochaines négociations de l'Organisation mondiale du commerce.

31. Comme l'ouverture des marchés financiers, l'ouverture des échanges ne peut réussir en tant que stratégie que si elle s'accompagne de mesures macro-économiques et d'encouragements à l'investissement. Enfin, l'intervenant précise que l'examen des défis de la mondialisation devrait tenir compte des critiques selon lesquelles l'équilibre entre les pouvoirs publics et le marché a été rompu au profit du marché et qu'on s'est orienté trop loin dans cette direction. Il faudra trouver une solution pour adapter "l'État providence" aux conditions de la mondialisation et de l'interdépendance.

32. M. ADAWA (Kenya) s'exprimant également au nom de la République-Unie de Tanzanie et de l'Ouganda, dit que la mondialisation est un processus irréversible, qui comporte des risques et de grosses difficultés mais aussi des chances pour tous les pays, bien que de manière inégale. Elle a malheureusement apporté à de nombreux pays en développement, notamment les pays de l'Afrique sub-saharienne, une certaine volatilité et les a exposés aux chocs extérieurs, si bien que de nombreux pays ont pâti des récentes crises financières et économiques dues à d'irresponsables spéculations sur les monnaies et à des mouvements d'entrée et de sortie d'énormes capitaux à court terme.

33. Si elle est correctement exploitée et gérée, la mondialisation peut être une source de croissance durable et équitable aux niveaux international et national. Il est clair qu'il faut instituer une gouvernance efficace axée sur la démocratisation du pouvoir de décision en matière d'économie à l'échelon international; la considération intégrée des questions touchant le commerce, la finance et le développement par les institutions internationales; la réforme des structures financières internationales, et la recherche d'une solution au problème de la marginalisation, en facilitant l'accès aux ressources, aux marchés ainsi qu'à la science et à la technique. Les institutions commerciales internationales et les organismes financiers multilatéraux devraient tenir compte du cadre politique adopté par le système des Nations Unies, et veiller à ce que leurs politiques répondent en matière de développement aux besoins et aux

objectifs des pays en développement. Vu l'intensification de la mondialisation et de l'interdépendance il faut un mécanisme efficace de coordination des politiques macro-économiques multilatérales, qui élargirait la participation des pays en développement, et tiendrait compte de leurs besoins et de leurs préoccupations. En cela le système des Nations Unies a un rôle capital et central à jouer.

34. Les prochaines négociations de l'Organisation mondiale du commerce devront se concentrer sur les questions de mise en oeuvre; plus particulièrement elles devront orienter leurs travaux sur l'accès aux marchés et sur les raisons qui ont jusqu'à présent empêché l'application d'un traitement spécial et différencié aux pays les moins avancés.

35. Un partenariat nouveau et authentique, appuyé par des associés au développement, bilatéraux et multilatéraux, peut contribuer au succès du processus de développement des pays en développement, notamment en Afrique subsaharienne. La communauté internationale, y compris le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, devraient fournir les ressources financières nouvelles et additionnelles nécessaires à l'élimination de la pauvreté. Il reste encore beaucoup à faire pour accroître l'investissement étranger direct. Des mesures d'allégement de la dette doivent être introduites dans des projets et programmes de développement, viables et prioritaires, conçus pour répondre aux besoins socio-économiques dans le but d'éliminer la pauvreté.

36. Les pays de l'Afrique de l'Est sont fermement résolus à exploiter à fond le potentiel de développement de la mondialisation et de l'interdépendance pour éliminer la pauvreté et réaliser une croissance économique et un développement soutenus. Ils sont en outre entièrement acquis à l'industrialisation comme moyen de réaliser ces objectifs.

37. Les pays en développement comme les pays développés cherchent à retirer des avantages d'un accroissement de coopération, d'intégration et d'ouverture tout en minimisant les risques que peuvent courir leurs économies. Sur cette base, les trois pays de l'Afrique de l'Est attachent une grande importance à la coopération économique entre pays en développement et à l'intégration aux niveaux régional et sous-régional. Ils sont déterminés à remanier les arrangements de coopération en Afrique de l'est entre le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda et à créer une communauté d'Afrique de l'Est au plein sens du terme.

38. Les désavantages découlant de la mondialisation et de l'interdépendance rendent l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus urgent que jamais. Les pays en développement doivent, en priorité, participer pleinement aux décisions, y compris en ce qui concerne la réforme des règles et des procédures commerciales et la structure financière internationale, chaque fois que ces règles et procédures ne vont pas dans le sens de leurs aspirations au développement.

39. M. VALDIVIESO (Colombie) dit que son pays a accepté les défis de la mondialisation et qu'il a maintenant un secteur privé dynamique, un État décentralisé et une participation croissante de la société civile. Néanmoins, le conflit interne a considérablement réduit les réserves financières et de ressources humaines nécessaires à la croissance économique, et l'économie parallèle alimentée par le trafic des drogues a considérablement faussé non

seulement les données économiques mais aussi les indicateurs sociaux. Le pays s'est ressenti du bouleversement des marchés financiers mondiaux et a dû opérer de rigoureux ajustements structurels qui ont coûté très cher à la population.

40. La meilleure façon d'affronter les difficultés qu'engendre la mondialisation est d'envisager les différentes approches à ce phénomène de manière globale. A cet égard, les pays qui ont dirigé la mondialisation ont réussi à tenir ce rôle parce qu'ils avaient de vastes marchés, la technologie et les télécommunications, des systèmes financiers évolués et la capacité de déstabiliser ou de stabiliser les flux de capitaux et d'investissements. Ils leur incombe par conséquent de prendre leurs responsabilités en collaborant avec les pays qui ne possèdent pas ces avantages économiques. Étant donné que la mondialisation et l'interdépendance touchent certains aspects de la souveraineté de l'État, ces questions doivent être discutées dans une instance multilatérale. Il est donc vital de moderniser et de réorganiser la structure du système financier international afin qu'il tienne compte des intérêts des pays développés et en développement. Le système des Nations Unies est appelé à jouer un rôle de premier plan dans cet effort. Par ailleurs, le Conseil économique et social doit continuer à promouvoir l'intensification du dialogue entre les institutions de Bretton Woods et l'OMC. La Colombie appuie par conséquent la création d'une équipe spéciale chargée d'encourager ce dialogue.

41. La délégation colombienne souscrit à la proposition formulée dans le Rapport sur le développement humain, 1999 selon laquelle le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods devraient entreprendre une étude internationale sur les lacunes de la réglementation, notamment en ce qui concerne les crédits bancaires à court terme, les mouvements réversibles d'investissements de portefeuille, et les activités des fonds spéculatifs. La délégation colombienne appuie également la création d'un groupe gouvernemental d'experts qui s'emploiera à faire progresser l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale au moyen de réseaux de technologie de l'information. Enfin, il est vital de créer des mécanismes de coopération pour lutter contre les effets négatifs de la mondialisation, notamment l'impact de la drogue, du crime organisé et du blanchiment de l'argent. Tout en étant bien décidé à lutter contre ces phénomènes, le Gouvernement colombien pense qu'il est pour le moins normal que la communauté internationale tout entière prenne sa part de responsabilité dans le traitement de ces problèmes, qui, après tout, sont mondiaux.

42. M. AL-MONTASSER (Yémen) déclare que l'échec des économies planifiées et l'adoption généralisée de la philosophie de l'économie de marché, a coïncidé avec la fin du système bipolaire et avec l'explosion technologique qui a brisé les barrières nationales, mettant effectivement fin aux concepts traditionnels de souveraineté nationale et de prise de décisions indépendante en matière économique. La délégation du Yémen loue les efforts de l'Organisation des Nations Unies pour examiner les dimensions économique, sociale et écologique de la mondialisation. Les échanges de vues entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods constituent un effort très positif.

43. La mondialisation est à la fois une chance et un défi qui doit être relevé par une coopération entre les institutions internationales et les pays en développement. Cette coopération est vitale si l'on veut que les économies des pays les moins avancés en particulier, soient intégrées dans l'économie

mondiale. Les questions importantes à traiter dans le cadre de cette coopération sont l'amélioration des mécanismes de production et de commercialisation, de l'infrastructure économique et financière, l'appui au secteur privé et son rôle dans le développement et le transfert de technologies. Le Yémen coopère avec les institutions de Bretton Woods à la mise en oeuvre d'un vaste programme de réforme financière et administrative. Dans les conditions voulues, la mondialisation peut offrir d'énormes possibilités de croissance.

44. M. PRADHAN (Bhoutan) pense que l'une des principales caractéristiques de la mondialisation est l'expansion et la formidable influence des sociétés transnationales et multinationales. Certes ces sociétés ont encore des nationalités et défendent les intérêts de leurs pays d'origine, quelquefois au détriment des pays hôtes. Elles ont, bien entendu, pour objectif principal de faire des bénéfices pour leurs actionnaires. Il n'en n'est pas moins vrai cependant que les investissements et les transferts de technologie qu'elles opèrent profitent aux pays en développement car ces activités créent des emplois et stimulent le commerce. Toutefois, nombre de pays en développement ne sont pas en mesure d'empêcher ces entreprises de désorganiser volontairement ou involontairement, leur ordre social. Il faut donc que les pays en développement soient dotés des moyens nécessaires pour orienter les activités des sociétés transnationales d'une manière mutuellement avantageuse. Elles doivent travailler dans un cadre international qui respecte les intérêts vitaux des pays plus vulnérables.

45. Lors des débats sur la réforme des structures financières internationales, on s'est de plus en plus accordé à reconnaître qu'aucune nouvelle institution n'était nécessaire, mais que les organismes existants devaient en venir à tenir compte des objectifs plus larges de la communauté internationale. Dans ce contexte la délégation du Bhoutan a appuyé une proposition d'étude internationale sur les lacunes de la réglementation concernant les mouvements réversibles d'investissements de portefeuille et les activités des fonds spéculatifs. La communauté internationale doit également renforcer l'impact positif de la mondialisation au profit de la majorité pauvre et minimiser ses effets préjudiciables aux pays en développement. En d'autres termes, elle doit se demander comment la mondialisation peut devenir une force positive, en particulier pour les peuples pauvres du monde.

46. La délégation du Bhoutan estime que la priorité la plus élevée devrait aller à la lutte contre l'extrême pauvreté dans les pays en développement. A cet effet, les décisions et engagements des principales conférences mondiales des années 1990 devraient être appliqués avec davantage de volonté dans le cadre d'une approche intégrée. Des approches analogues sont nécessaires pour la mise en place de l'infrastructure, notamment dans les pays les moins avancés et sans littoral, afin qu'il ne soient pas rejetés aux marges de la mondialisation. Il faut également, dans ce processus, respecter les cultures.

47. Ces propositions ne doivent pas être considérées comme des exigences à sens unique de la part des pays en développement. La mondialisation a énormément rapporté aux pays développés et aux sociétés multinationales, et les bénéfices seraient encore plus élevés si les pays en développement venaient à coopérer au processus comme à une opération conçue pour le bien commun.

48. Les responsabilités des pays en développement ne doivent pas non plus être minimisées. Ils doivent instaurer la stabilité sur leurs territoires et remanier leur législation et leurs règlements financiers pour permettre aux entreprises privées et à la société civile d'opérer efficacement et constructivement. En conclusion, la mondialisation devrait profiter à tout le monde.

49. M. BA'OMAR (Oman) pense que le lien est très étroit entre mondialisation et développement. Alors que la mondialisation offre de nombreuses possibilités nouvelles, elle présente également de nouveaux défis aux pays en développement et aux pays les moins avancés. Ces pays ont du mal à intégrer leurs économies dans le nouveau système mondial, et la mondialisation a eu des effets négatifs sur le commerce et la croissance économique. Nombre de pays en développement sont menacés de marginalisation. Il est donc essentiel de trouver le moyen d'éviter les effets négatifs de la mondialisation et d'aider les pays les plus vulnérables économiquement. L'une des manières les plus efficaces pour y parvenir est d'accroître l'aide que les pays développés apportent aux pays en développement. On doit trouver une solution d'ensemble au problème de la dette extérieure, et les pays en développement doivent être intégrés dans le nouveau système mondial.

50. Le système des Nations Unies s'efforce, à juste titre, d'obtenir un consensus international sur la manière de faire face à l'évolution de l'économie mondiale. Il faut instituer un libre échange des données économiques et financières et respecter la transparence si l'on veut éviter des désastres tels que ceux qui ont touché les marchés asiatiques ces dernières années. L'intervenant enjoint la communauté internationale d'adopter une nouvelle approche à la coopération économique en vue de stimuler la croissance et d'assurer la stabilité. Ce type d'approche doit être caractérisé par la justice ainsi que par la pleine participation et intégration des pays en développement dans l'économie mondiale.

51. La communauté internationale doit assurer une meilleure coordination entre les institutions internationales afin de renforcer la coopération et de surmonter les obstacles que rencontrent les pays en développement, tels que la difficulté d'accès aux marchés internationaux. Le commerce a toujours été un pont jeté entre les différentes cultures. Il est donc essentiel que, tout en obéissant aux lois du marché, on poursuive des négociations équitables et que l'on se préoccupe de fournir aux pays en développement les possibilités de développer leur commerce et leur industrie, et d'accroître leur compétitivité. La libéralisation du commerce ne doit pas détruire les économies des pays en développement; la troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce aura la tâche délicate de trouver une approche harmonieuse tirant les leçons de l'expérience récente et des changements de l'économie mondiale. L'intervenant ne doute pas que le système des Nations Unies continuera de jouer un rôle fondamental dans l'instauration d'un dialogue entre les nations sur la coopération économique et le développement.

52. M. ROBERTSON (Nouvelle Zélande) déclare que selon sa délégation, les possibilités offertes par la mondialisation doivent être exploitées et ses difficultés surmontées afin que l'on puisse en recueillir les bénéfices dans l'intérêt de tous les pays. Dans cette perspective la mondialisation n'est plus une menace mais une chance sans précédent.

53. La Nouvelle Zélande, communauté insulaire située loin des centres commerciaux du monde, a bénéficié de la mondialisation, notamment du fait des progrès de la technologie et des communications. Elle n'ignore pas toutefois que ces avantages ne sont pas universellement et équitablement répartis. Pour profiter pleinement de ces avantages certains pays ont besoin de l'aide du système des Nations Unies et de pays donateurs. Cette assistance permettra de mener une action internationale coordonnée pour prendre des mesures qui dépassent les capacités nationales, comme par exemple l'établissement d'une réglementation internationale, et la protection contre les conséquences préjudiciables telles que la criminalité transnationale.

54. Les nouvelles négociations de l'OMC promettent des possibilités de croissance économique, mais il faut veiller à ce que les pays en développement puissent bénéficier des avantages de marchés plus ouverts. La Nouvelle Zélande est acquise à l'élimination des subventions agricoles qui faussent le système d'allocation des ressources et limitent les possibilités des pays pauvres d'éliminer la pauvreté et de relancer la croissance. Les arrangements commerciaux internationaux doivent tenir compte des circonstances particulières des pays en développement, notamment des plus petits et des plus vulnérables d'entre eux.

55. La communauté internationale doit s'efforcer de surmonter les difficultés et de tirer parti des avantages de la mondialisation de manière collective; elle doit être consciente du fait que la mondialisation peut produire de fabuleux profits, mais aussi qu'elle demande des mesures appropriées pour éviter de marginaliser davantage les pauvres et pour encourager une réelle intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Une telle évolution ne peut avoir lieu que dans un environnement où la réglementation s'appliquant tant à l'exploitation des bénéfices qu'à la solution des problèmes, soit équitable pour tous.

56. M. AINCHIL (Argentine) dit que la mondialisation a créé une nouvelle catégorie d'activités économiques que l'on pourrait appeler "comportement mondial". Les sociétés commerciales ont été obligées de modifier leurs structures afin de s'adapter aux défis de l'âge informatique, et les Gouvernements doivent aussi se demander s'ils se sont adaptés aux changements structurels qui marquent les relations économiques internationales ou s'ils veulent rester attachés à des modes traditionnels de comportement économique, conçus pour un contexte différent.

57. La mondialisation des marchés a créé de nombreux avantages en termes de croissance et d'investissement, et a en outre imposé plus de rigueur et de discipline dans les politiques de développement durable. A long terme, la mesure dans laquelle un pays profite ou pâti de la mondialisation dépendra de sa volonté de restructurer ses finances publiques. Les mouvements de capitaux ont joué un grand rôle dans les récentes crises financières, et les pays en développement doivent honnêtement se demander si leurs politiques économiques sont en mesure d'affronter les difficultés posées par les brusques changements dus à la mondialisation dans les domaines démographique, économique et technologique. En fait, de nombreux pays d'Amérique latine ont été touchés par la crise économique asiatique et, malgré leurs efforts consciencieux en matière d'ajustements structurels et de réforme économique, ils n'ont eu que des résultats négatifs.

58. Tous les protagonistes de la mondialisation doivent prendre leurs responsabilités et mettre au point des stratégies de nature à prévenir de nouvelles crises financières tout en favorisant l'ouverture des marchés et la libre circulation des capitaux. Le secteur privé doit partager les bénéfices et les coûts des crises financières et aussi prendre part aux efforts de prévention. La délégation argentine se félicite de l'initiative du FMI qui a décidé de créer des "ouvertures de crédit conjoncturel", permettant d'accéder au crédit en dehors des voies traditionnelles et d'aider à pallier l'effet de contagion.

59. Les effets négatifs de la mondialisation ne doivent pas être considérés comme intrinsèquement incontrôlables. Avec le concours des États, du secteur privé et des organismes multilatéraux de crédit, il est possible de mettre au point des mécanismes d'action conjoncturelle pour atténuer l'effet de contagion durant les crises financières, et de mettre au point un cadre réglementaire pour les institutions financières. Ces mesures, combinées à la diffusion de normes financières et monétaires internationales concertées et au libre-échange, réduiront la volatilité et l'instabilité macro-économique des marchés mondiaux.

60. M. LEWIS (Antigua-et-Barbuda) s'exprimant au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), souligne que les petits États insulaires en développement sont obligés de rassembler leurs forces pour résister à la puissance grandissante de la mondialisation, qui menace de modifier radicalement leurs économies et d'affaiblir considérablement leurs efforts de développement.

61. Petits pays isolés, ils dépendent du commerce mondial plus que la plupart des autres pays. En raison de l'exiguïté de leur territoire et de la modicité de leurs ressources ils sont obligés d'importer virtuellement tout. Cette dépendance vis-à-vis du monde extérieur fait monter le coût de la vie et de l'entreprise, et les met dans une position très difficile pour soutenir la concurrence avec des producteurs agricoles d'autres pays, dont les produits coûtent moins cher.

62. Il n'est pas certain que la mondialisation porte atteinte à la souveraineté des États, les plus faibles et plus petits étant les principaux perdants. Il faut tenir compte du rythme, de l'orientation et du contenu de la libéralisation en fonction de différents niveaux de développement et du besoin de renforcer les capacités nationales. Le principe du libre-échange semble s'appliquer au monde en développement mais non aux pays industrialisés. Des mécanismes de protection ont été mis en place pour les exploitants agricoles des économies dominantes, néanmoins, lorsque les anciennes puissances coloniales donnaient la préférence à leurs anciennes colonies, les entreprises multinationales élevaient une contestation par l'intermédiaire de l'OMC. Il est évident qu'il n'y a jamais eu de véritable libre-échange dans les temps modernes.

63. Alors que le capital privé joue un rôle déterminant dans l'accélération de la mondialisation, l'investissement étranger direct dans les îles s'est d'abord concentré sur le tourisme. Or il se trouve que le succès de ce secteur dépend de nombreux facteurs fluctuants, y compris la santé de l'économie mondiale, des conditions météorologiques favorables et des conditions sociales stables. Il n'est donc pas surprenant que les petits États insulaires en développement ne tiennent pas à devenir trop dépendants d'un secteur extrêmement sensible à la dégradation de l'environnement et aux chocs économiques. Les membres de

l'Alliance sont bien d'accord pour ne pas dépendre d'un seul secteur ou d'un seul produit de base, mais il s'agit d'un programme à long terme.

64. A la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la communauté internationale a reconnu que les petits États insulaires en développement se trouvaient confrontés à de nouvelles difficultés issues de la mondialisation et n'avaient qu'une capacité limitée d'adaptation. S'agissant des bénéfices potentiels que les petits pays insulaires peuvent retirer de la libéralisation, il a été admis qu'ils allaient s'éroder considérablement si le système économique global ne reconnaissait pas cette vulnérabilité unique et ne prenait pas les mesures qui s'imposent. Il faut pouvoir agir sur un pied d'égalité de manière à ce que les petites nations insulaires parviennent à réaliser leurs objectifs de croissance économique à long terme et de développement durable. L'Organisation des Nations Unies est la meilleure instance où peut se poursuivre le débat sur les questions de mondialisation, et où le plus grand nombre de pays ont une chance de se faire entendre.

65. M. MBAYU (Cameroun) fait valoir que les interactions de plus en plus complexes entre individus et économies au-delà des frontières nationales exigent qu'une institution investie d'un mandat universel telle que l'Organisation des Nations Unies s'emploie à promouvoir la compréhension et à influencer le processus de mondialisation. Toutefois, certains aspects de la mondialisation, notamment le commerce, la finance ainsi que la technologie de l'information, ne relèvent pas directement du domaine de compétence de l'ONU. Il est essentiel de voir comment l'Organisation pourrait promouvoir la gouvernance mondiale sans agir comme un gouvernement mondial. A cet égard, tout en se déclarant satisfait des idées présentées dans le rapport du Secrétaire général, l'intervenant dit qu'il aurait aimé un rapport plus complet offrant des propositions pragmatiques.

66. L'actuel système économique mondial ne profite qu'aux pays riches et à des individus sans scrupules, prompts à exploiter les avantages de communications plus rapides et la libre circulation des capitaux. Alors que de nombreux partenaires développés ont vanté les mérites du libre-échange, il n'y a pas eu suffisamment d'efforts pour accroître l'accès des pays en développement aux marchés mondiaux. En fait, au moment même où la déréglementation était encouragée dans les pays en développement, des mesures protectionnistes étaient encore en vigueur dans certains pays développés.

67. Par ailleurs, bien que la technologie soit universellement reconnue comme un instrument vital pour les pays en développement car elle leur servirait à recueillir les fruits de la mondialisation, la plupart des arrangements internationaux dans ce secteur ont placé la technologie de pointe hors de la portée des pays pauvres. On peut se demander quelles mesures concrètes sont prises pour redresser ce déséquilibre choquant dans le secteur des techniques de l'information. Tout en admettant l'importance de la technologie, la délégation camerounaise estime que les pays développés doivent s'occuper de questions plus urgentes telles que les soins de santé, l'éducation et d'autres besoins fondamentaux, devant lesquels l'accès à l'information semble non seulement un luxe, mais un rêve lointain.

68. Le système des Nations Unies doit en priorité améliorer la cohésion des politiques et encourager la formation des partenariats qui sont nécessaires au règlement de questions brûlantes telles que la lutte contre la pauvreté, la

baisse de l'aide publique au développement et l'allègement de la dette. Le système des Nations Unies doit jouer un rôle normatif décisif à cet égard sans empiéter sur les domaines de compétence d'autres institutions spécialisées dans les activités commerciales et financières, et qui ont un avantage comparé. La volonté politique de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies doit partir d'une initiative nationale et traduire la cohésion des politiques suivies par les ministères des finances, du commerce, de l'industrie et des affaires étrangères. L'ONU doit également collaborer avec la société civile des pays développés afin d'y créer la volonté politique qui lui donnera les moyens de jouer son rôle et de réaliser ses objectifs de développement dans la présente ère de mondialisation.

69. M. STEVCEVSKI (ex-République yougoslave de Macédoine) dit qu'un rôle de premier plan doit être confié à l'ONU en ce qui concerne la promotion de la coopération internationale au service du développement, et l'orientation en matière de développement général dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance. Si l'on veut que les bénéficiaires de la mondialisation profitent à tous les pays, riches et pauvres, il est essentiel d'adopter et de promouvoir une approche multilatérale en réorganisant la structure actuelle des institutions internationales existantes et de leurs mécanismes de réglementation. Il importe en outre de promouvoir la coopération économique régionale comme moyen de renforcer les capacités nationales nécessaires à la gestion de la mondialisation.

70. Pays enclavé et en transition, la Macédoine a souffert ces dernières années des sanctions internationales imposées à l'encontre de la République fédérale de Yougoslavie, ainsi que de la crise du Kosovo, qui s'est soldée par des flux de réfugiés. La délégation de l'ex-République yougoslave de Macédoine se félicite du Pacte de stabilité de l'Union européenne sur l'Europe du Sud-Est, et le considère comme un effort concret de la communauté internationale pour renforcer la coopération économique régionale dans les Balkans. Il importe que la communauté internationale respecte ses engagements et fournisse une aide financière pour le relèvement de la région des Balkans.

71. Il faut redoubler d'efforts pour mettre au point une approche pragmatique à la gestion de la mondialisation. Il est essentiel que l'ONU approfondisse le dialogue avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC, ainsi qu'avec le secteur privé et les institutions de la société civile, si l'on veut créer un véritable partenariat pour gérer le processus. Au niveau national, les activités opérationnelles de l'ONU pour le développement devront être davantage axées sur le renforcement des capacités nationales nécessaires à la maîtrise des effets préjudiciables de la mondialisation. Une attention particulière doit également être accordée aux coûts des programmes d'ajustement structurels et de la réforme économique.

72. M. MATUSZEWSKI (Pologne) se réfère à l'expérience passée montrant que les avantages à long terme de l'économie de marché et de la mondialisation l'emportent sur les coûts à plus court terme. Aucun effort ne doit être épargné pour maintenir cette tendance généralement avantageuse de l'économie de marché et de la mondialisation, mais il est certain qu'il faut sans tarder réglementer et contrôler le système financier international en s'appuyant sur un ensemble commun de règles et de normes. La mondialisation qui s'accompagne souvent de pressions économiques et de tensions sociales, peut aussi avoir un impact

potentiellement négatif sur certains secteurs de l'économie nationale. Des filets de sécurité sociale doivent être utilisés, en même temps que doivent être envisagées des mesures pour relancer la croissance mondiale. De par sa composition internationale l'ONU est une tribune idéale pour débattre de ces questions.

73. Afin de relever les défis mondiaux, on a besoin d'un ensemble de mesures, telles que la coopération internationale et le partenariat pour réformer la structure financière internationale, y compris des systèmes d'alerte avancée et l'adoption de politiques nationales judicieuses, une bonne administration des entreprises et des secteurs financiers efficaces et transparents.

74. La délégation polonaise se félicite des progrès qui continuent d'être effectués dans la mise en oeuvre de l'initiative en faveur des pays pauvres et surendettés, et souscrit à l'opinion selon laquelle la communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour veiller à ce que les bénéficiaires de la réforme ne soient pas neutralisés par le fardeau du service de la dette, et à ce que l'accès aux marchés financiers reste ouvert aux pays pauvres surendettés. Les créanciers doivent suivre l'exemple de la Banque mondiale, du FMI et du Club de Paris qui ont accordé un allègement intérimaire de la dette pour appuyer les réformes opérées dans les pays en développement. Bien que la mondialisation récompense ceux qui ont adopté des politiques économiques rationnelles, elle présente toutefois des risques pour les pays qui ont négligé d'observer les impératifs de la discipline macro-économique. Outre des principes macro-économiques fondamentaux on a besoin d'un système financier et bancaire national assorti de mécanismes appropriés de supervision et de réglementation, de transparence, et d'un judicieux système de gestion, si l'on veut se protéger contre la vulnérabilité liée à une appréciation subjective du marché, et contre les effets de la contagion dus à la faiblesse de l'action gouvernementale dans d'autres pays.

75. Le commerce est un autre élément crucial et fondamental de la mondialisation. En effet, la plupart des preuves dont nous disposons viennent corroborer la remarque selon laquelle le libre-échange stimule la croissance. Cependant, il faut traiter l'ensemble des questions soulevées à ce propos de manière systématique et globale.

76. M. NIMAC (Croatie) dit que la mondialisation semble inévitable. Cependant, tout calcul de ses coûts et de ses avantages doit être empreint de prudence. Réduire la pauvreté et inverser la tendance qui condamne les plus pauvres à la marginalisation sont des objectifs qui doivent l'emporter sur les efforts des riches à s'enrichir encore plus et plus vite.

77. La mesure dans laquelle la mondialisation peut-être si possible contrôlée, est la question qui doit nous préoccuper. De toutes les institutions multilatérales, l'Organisation des Nations Unies est celle qui possède la capacité institutionnelle voulue pour se lancer dans cette entreprise. On a pu constater que la mondialisation était dirigée par les forces du marché et de l'information. On a cependant beaucoup moins parlé de ses effets sur les aspects sociaux et écologiques du développement durable. Les liens étroits existant entre les aspects sociaux du développement et les éléments non financiers du développement, tels que le commerce et l'environnement, doivent tenir une plus grande place dans le débat.

78. La mondialisation a contribué au choix des priorités politiques de nombreux pays en transition, plaçant à un rang de priorité élevée l'accès aux diverses organisations multilatérales spécialisées dans l'économie, le commerce, la sécurité et les questions de politique. En conséquence, le succès a souvent été mesuré en fonction de la facilité avec laquelle un pays pouvait prétendre à cet accès. Ce principe n'est pas nécessairement compatible avec le progrès économique de tous. Le chômage demeure une source de préoccupation dans de nombreux pays en transition.

79. La question de la mondialisation doit également être examinée au regard de la réforme de l'Organisation des Nations Unies dans les secteurs économique, financier et du développement. Ces réformes doivent prévoir une concertation sur les principes directeurs entre le Conseil économique et social, les institutions de Bretton Woods et l'OMC. De plus, en raison de ses avantages comparés et de par son caractère universel, l'ONU doit être la première à promouvoir la cohésion des politiques entre la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement et l'OMC. Les commissions techniques du Conseil économique et social doivent également s'employer à promouvoir cette cohésion.

80. M. AL-HADID (Jordanie) fait observer qu'il n'y a pas de définition concertée du terme mondialisation, la mondialisation touche tous les aspects de la vie. Elle a considérablement profité aux pays développés, alors que les pays en développement se sont trouvés écartés et impuissants à maîtriser les aspects négatifs. Parmi les obstacles que rencontrent les pays en développement figure l'actuel manque d'infrastructure dans les économies nationales et mondiales et l'instabilité des marchés de capitaux, la chute des cours des matières premières, l'absence d'investissement, les taux de change incontrôlés et la résistance sociale. Les pays en développement doivent prendre des mesures efficaces en vue de recevoir leur part des bénéfices de la mondialisation et pour relever les défis qu'elle pose. La réorganisation de l'infrastructure nationale, pour douloureuse qu'elle soit, doit être entreprise immédiatement, et les économies doivent être libéralisées car l'expérience a montré que plus les économies sont libres plus les profits sont élevés.

81. Il faut toutefois faire la distinction entre le marché réel et le marché financier. La libéralisation économique est essentielle au marché réel, tandis que l'ouverture des marchés financiers doit se faire avec précaution et graduellement, avec l'appui d'un solide système bancaire et d'échanges et de mécanismes efficaces de contrôle, caractérisés par la transparence et le sens des responsabilités. Les pays en développement peuvent tirer les leçons de l'expérience de pays qui ont bénéficié de la mondialisation, et doivent aussi mettre en place des systèmes sociaux pour protéger ceux qui en ont subi les effets préjudiciables.

82. Les pays développés ont la responsabilité d'aider les pays en développement à faire face aux difficultés posées par la mondialisation. Cette aide doit comprendre le montant de l'aide publique au développement, qui avait été fixé par l'ONU, des mesures d'allègement de la dette, et l'ouverture des marchés aux produits, notamment aux produits agricoles des pays en développement, un accès plus facile aux prêts à des conditions favorables, et le transfert de technologie. Il faut mettre au point un mécanisme de protection contre les crises dues à l'instabilité financière mondiale et contre les effets de la mondialisation. Institution la plus démocratique du monde, l'ONU est bien placée

pour représenter les pays dans leurs rapports avec les institutions internationales compétentes en matière de problèmes économiques mondiaux, et pour atténuer les effets négatifs de la mondialisation.

La séance est levée à 18h 05